



ASTREINTES... INDEMNISATION COMPENSATION

CT RPN du
26 novembre 2020

VALIDÉ.

**ALIGNEMENT SUR
LE PÉRIMÈTRE SG**

**1 SEMAINE COMPLÈTE:
149,48 €**
(Montant actuel PN 120,96 €)

QUI EST CONCERNÉ:

Les personnels du CEA, du corps de commandement (hors art 10 du décret 2000-815), les PATS et contractuels.

Important

L'astreinte diurne en semaine est désormais reconnue.
Les périodes 6h-8h/12h-14h/18h-21h sont désormais reconnues comme des périodes d'astreinte, tout comme le temps de travail à distance en télé-intervention.

<http://police.unsa.org/>

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Police

